



CODIR (*Comité de direction*)

et

Dicastère « Accueil de jour »
de l' AISGE

Rapport de gestion Accueil de jour
Année 2020

Annexe du Préavis No 07/2021
pour le Conseil Intercommunal

TABLE DES MATIERES

Structures sous gestion	2
Arzier-Le Muids, « Le Relais des Mômes » :	2
Givrins, « La Cour des Copons » :	2
St-Cergue, « Les Petits Ecureuils » :	2
Trélex, « Graines de Marmots » :	2
Tranches d'âges et horaires :	3
Le personnel :	4
Rapport de la directrice des NU/GA :	4
Rapport de la directrice des UAPE :	5
Événements avec impacts financiers en 2020	6
Crise sanitaire	6
Ouverture du « Relais du bas » à Arzier	7
Équilibrage des comptes 2019 par le RAT	7
Déplacement d'une classe d'Arzier à St-Cergue	8
Recours contre la décision de l'OAJE	8
Résultat financier 2020 des structures	10
Cour des Copons (Givrins)	10
Graines de Marmots (Trélex)	10
UAPE.....	10
NU/GA	10
Les Petits Ecureuils (St-Cergue).....	11
UAPE.....	11
NU/GA	11
Relais des Mômes (Arzier).....	11
UAPE.....	11
NU/GA	12
Conclusion	12

Informations complémentaires sur l'AISGE - Accueil de jour : www.aisge.ch

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

Le présent préavis soumet à votre Conseil les comptes 2020 des 7 structures d'accueil de jour gérées par l'AISGE ainsi que le rapport de gestion correspondant. Pour les détails concernant les principes financiers particuliers régissant ces structures, nous nous permettons de vous renvoyer au préavis 07/2021 correspondant aux comptes 2020.

Glossaire :

NU/GA – nurserie-garderie

UAPE – unité d'accueil pour écoliers

CDC – Cour des Copons à Givrins

RDM – Relais des Mômes à Arzier-Le Muids

LPE – Les Petits Ecureuils à Saint-Cergue

GDM – Graines de Marmots à Trélex

ESEDE – Ecole supérieure en éducation de l'enfance

ASE – assistant socio-éducatif

HETS – Haute école de travail social et de la santé

STRUCTURES SOUS GESTION

Les 5 communes de l'AISGE ont décidé, dès 2013, de gérer en commun leur accueil de jour préscolaire (nurseries/garderies, NU/GA) et parascolaire¹ (Unités d'Accueil Pour Elèves, UAPE); elles ont, pour cela, créé un dicastère particulier au sein de l'AISGE appelé « AISGE-Accueil de jour » qui agit comme fournisseur de biens et de services pour toutes les structures d'accueil des villages qui sont, en 2020, les suivantes :

ARZIER-LE MUIDS, « LE RELAIS DES MÔMES » :

- une NU/GA de 22 places (44 places dès septembre 2020),
- une UAPE de 72 places

GIVRINS, « LA COUR DES COPONS » :

- une UAPE de 48 places

ST-CERGUE, « LES PETITS ECUREUILS » :

- une NU/GA de 22 places,
- une UAPE de 36 places plus 45 places dans l'annexe (total 81 places)

TRÉLEX, « GRAINES DE MARMOTS » :

- une NU/GA de 29 places,
- une UAPE de 60 places (84 à midi)

¹ L'accueil familial de jour étant géré globalement au sein du réseau directement par le RAT

Genolier n'a pas d'accueil préscolaire ou parascolaire, car cette commune n'a pas d'école pour les 1P à 6P. Genolier délègue à Trélex et Givrins l'accueil scolaire, préscolaire et parascolaire (en revanche, Genolier assume l'accueil scolaire des 7P à 11S pour les 5 communes).

Globalement, et ceci malgré la pandémie, les heures d'accueil ont été de 17 % plus élevées que celles budgétées. Par structures, le nombre d'heures et de jour d'accueil ont été les suivants² :

STRUCTURES	BUDGET			COMPTES			% DIFF
	Heures	Jours	% total	Heures	Jours	% total	
Cour des Copons UAPE	24'717	4'934	11 %	29'184	5'836	10 %	+15 %
Graines de Marmots NU/GA	58'050	5'048	11 %	64'603	5'617	10 %	+10 %
Graines de Marmots UAPE	55'515	11'103	24 %	56'130	11'226	20 %	+1 %
Les Petits Écureuils NU/GA	47'000	4'087	9 %	52'717	4'584	8 %	+11 %
Les Petits Écureuils UAPE	30'000	6'000	13 %	50'838	10'167	18 %	+41 %
Relais des Mômes NU/GA	60'000	5'217	11 %	59'681	5'189	9 %	-1 %
Relais des Mômes UAPE	50'000	10'000	22 %	65'393	13'078	23 %	+24 %
TOTAL	325'282	46'389	100 %	378'549	55'697	100 %	+17 %

TRANCHES D'ÂGES ET HORAIRES :

Nos nurseries-garderies accueillent des enfants dès la fin du congé maternité jusqu'au départ à l'école. Afin de s'adapter au mieux aux besoins de chaque enfant, ceux-ci sont accueillis en fonction de leur âge dans les groupes suivants: les 3 à 18 mois sont accueillis dans le groupe « Bébé », les 18 à 30 mois dans les « Trotteurs », les 30 mois à 5 ans dans les « Grands ».

Les horaires d'accueil en NU/GA sont de 07h00 à 18h30.

Nos UAPE accueillent les enfants de la 1P jusqu'à la 6P, sauf Givrins, qui accueille les enfants de 1P jusqu'à 4P, durant toutes les périodes scolaires. Les enfants sont accueillis le matin avant l'école, dès 07h00, ou tout le matin,

² La journée est calculée pour 5 heures d'accueil en UAPE et 11,5 heures en nurserie/garderie

sur la pause de midi avec repas, toute l'après-midi, ou l'après-midi après l'école jusqu'à 18h30. Les tranches horaires précises dépendent des horaires scolaires (qui eux sont dans certains cas adaptés aux horaires de trains).

Nos UAPE sont fermées durant toutes les vacances scolaires. Pour assurer la garde des écoliers durant cette période, des centres aérés sont organisés à Trélex ou à St-Cergue, sauf durant nos fermetures annuelles (3 semaines en été et 1 semaine durant les fêtes de fin d'année.)

LE PERSONNEL :

Trois directrices, une secrétaire et une assistante administrative assurent le bon fonctionnement des structures d'accueil AISGE.

Madame Nathalie MAYER est en charge du secteur administratif, des RH, de la comptabilité et de l'intendance.

Madame Fabienne GIGER est en charge des UAPE, ainsi que des projets de développement en lien avec ce secteur.

Madame Magali GABUS est en charge des NU/GA, ainsi que des projets de développement en lien avec ce secteur.

Mme Marianne BALLY est en charge du secrétariat.

Mme Chantal FAVRE est présente en soutien au secrétariat.

La direction encadre une septantaine de collaborateurs-trices. Les directrices sont soutenues sur le terrain par des responsables de sites qui sont en lien direct avec les enfants et les parents et qui coordonnent les activités des équipes.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES NU/GA :

Les nurseries-garderies sont bien remplies. Nous avons pu répondre à la demande de presque toutes les familles, hormis à Trélex où la nurserie ne peut plus absorber les demandes des villages de Trélex, Givrins et Genolier.

À Arzier-Le Muids, pour le « Relais des Mômes », le nouveau bâtiment nous a été livré dans les temps, soit en mai 2020. Nous avons doublé la capacité d'accueil, passant de 22 à 44 places. Ce nouveau bâtiment est venu compléter le bâtiment existant et les groupes ont été répartis sur les deux structures, soit 20 grands dans le bâtiment existant en haut de la rue du Village et 14 trotteurs et 10 bébés dans le nouveau bâtiment en bas de la rue du Village. Les structures ont été rebaptisées naturellement « Le Relais du Haut » et « Le Relais du Bas ». Les places de nurserie sont d'ores et déjà repourvues dans leur intégralité, ce qui confirme la nécessité de ces places d'accueil supplémentaires.

À Trélex, pour la structure « Graines de Marmots », le groupe de 7 enfants supplémentaires créé l'année dernière pour les trotteurs, a permis cette année d'accueillir 7 grands supplémentaires, nous permettant d'être au plus proche des besoins des familles.

À St-Cergue, les « Petits Ecureuils » est la structure la plus pleine des crèches de l'AISGE puisque les contrats signés à ce jour représentent un taux de remplissage de 95 %.

Malgré les difficultés dues à la crise sanitaire, les équipes éducatives ont traversé cette année avec professionnalisme et flexibilité, elles se sont adaptées à tous les cas de figure, les fermetures, les différentes normes et mesures, les annulations de fêtes et ont su rebondir en faisant systématiquement preuve de créativité, comme la mise en place d'une plateforme en ligne pour échanger avec les familles, ou encore la production d'un petit film de Noël pour les enfants. Des projets ont vu le jour et les équipes sont restées stables et motivées.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES UAPE :

En UAPE, l'année 2020, bien que partiellement paralysée par la pandémie, aura permis de développer d'importants aspects :

- L'UAPE de Givrins a reçu l'autorisation de former de l'ESEDE pour les éducateurs de l'enfance. Le projet de construction de la future UAPE se met en place progressivement en collaboration avec la commune.
- L'UAPE de St-Cergue accueille désormais 81 enfants. L'autorisation de former des apprentis ASE a été délivrée.
- L'UAPE de Trélex développe un projet global sur l'écologie. Elle forme une éducatrice sociale de la HETS et une apprentie ASE.
- L'UAPE d'Arzier augmente sa capacité d'accueil à 72 enfants. Elle forme une apprentie ASE et une éducatrice ESEDE.

Le personnel diplômé continue de suivre des formations spécifiques individuellement : « Acquérir les compétences managériales nécessaires à la conduite d'une équipe motivée », « Mettre en œuvre la participation des enfants dans leur lieu d'accueil », « Comprendre, accompagner et prévenir les débordements des enfants dans le parascolaire », « Formateur en entreprise » et « Formation de Formateur à la pratique professionnelle ».

Le personnel auxiliaire bénéficie également de formation touchant à l'alimentation, au bricolage et à l'animation d'ateliers de groupe.

De manière générale, un travail de fond a pu être mené sur les différents projets pédagogiques. Le projet institutionnel permet de suivre une ligne commune portant sur les missions d'accueil, l'éducation à la citoyenneté, la médiation de conflits, l'égalité des genres et l'autonomie.

La collaboration avec l'EPSGE a pris un bel envol sur les échanges des situations individuelles des enfants et la coopération sur des projets communs.

EVÉNEMENTS AVEC IMPACTS FINANCIERS EN 2020

CRISE SANITAIRE

Sans entrer dans les détails que tout rapport de gestion consacré à l'année 2020 contiendra en abondance, il s'agit de constater que la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a eu un effet important sur la gestion des structures d'accueil de jour.

Lors de l'annonce de la fermeture des écoles, l'accueil de jour a, dans un premier temps, reçu l'instruction d'ouvrir les structures plus largement, quitte à dépasser les quotas, afin d'accueillir les enfants qui ne pouvaient pas aller à l'école. Cette instruction a été suivie, peu de jours plus tard, par l'ordre de fermer les structures. Ainsi a commencé, pour les équipes, une longue période où le lien avec les enfants était gardé grâce à des prises de contacts téléphoniques ou par email, et par la diffusion de petites vidéos sur la plateforme Padlet. Quand enfin les structures ont pu rouvrir, cela s'est fait dans la difficulté, surtout pour les UAPE, car l'école a d'abord ouvert à demi-effectif, c'est-à-dire que les enfants allaient à l'école un jour sur deux. Ainsi, alors que certains parents auraient eu besoin d'une garde quand l'école n'accueillait pas l'enfant, d'autres parents ne voyaient pas pourquoi payer pour l'UAPE, alors que ce jour-là, l'enfant ne pouvait pas aller à l'école.

Sur le plan financier, les effets principaux sont les suivants :

- une fermeture extraordinaire de 5 semaines et demie pour les garderies (42 semaines d'ouverture au lieu de 47.5 semaines) et de 7 semaines et demie pour les UAPE (32.5 semaines d'ouverture au lieu de 38 semaines) pendant lesquelles aucun écolage n'a été perçu alors que l'entier des charges (salaires, loyers, ...) restait dû ;
- de nombreux remplacements rendus nécessaires suite aux mises en quarantaines ou en arrêt maladie des titulaires ;
- une aide financière extraordinaire accordée par le canton aux structures couplée à un refus d'entrée en matière pour le paiement des indemnités de RHT (réduction de l'horaire de travail).

Globalement, les 7 structures ont plutôt bien absorbé cette crise sur le plan financier. Les UAPE sont particulièrement touchées : comme leur période annuelle d'activité est plus courte (fermeture pendant toutes les vacances scolaires), l'effet des semaines de fermeture est plus important (18 % contre 12 % pour les nurseries-garderies).

Les structures ont, de plus, profité d'une aide cantonale extraordinaire à postériori couvrant entre 7 % et 12 % des écolages budgétés (figurant aux comptes 43.10.86) :

STRUCTURES	AIDE CANTONALE	% DE L'ÉCOLAGE BUDGÉTÉ
Relais des Mômes NU/GA	44'178.00	9 %
Relais des Mômes UAPE	38'543.00	9 %
Graines de Marmots NU/GA	56'977.00	12 %
Graines de Marmots UAPE	47'100.00	10 %
Les Petits Ecureuils NU/GA	26'635.00	8 %
Les Petits Ecureuils UAPE	13'357.00	7 %
Cour des Copons UAPE	16'369.00	8 %
TOTAL / MOYENNE	243'159.00	9 %

De fait, l'aide cantonale perçue couvre pleinement le manque à gagner subi pendant la période de fermeture. Les montants payés à titre extraordinaire par les communes ne se justifient donc pas ; nous suggérons donc aux communes membres de l'AISGE de réclamer au RAT le remboursement des montants versés entre le 18 mars et le 26 avril (pour les nurseries-garderies) ou le 10 mai 2020 (pour les UAPE).

OUVERTURE DU « RELAIS DU BAS » À ARZIER

L'année 2020 a également vu le doublement de capacité de la nurserie-garderie d'Arzier avec l'ouverture d'un deuxième site dès le milieu de l'année. Les travaux liés à cette ouverture, pour un montant d'environ CHF 195'000.00 ont été avancés par la commune d'Arzier-Le Muids puis totalement remboursés au bouclage des comptes, les liquidités disponibles permettant largement cette opération financière.

Ce montant explique l'augmentation importante des charges de la structure ; celles-ci sont déjà partiellement couvertes par le versement de l'aide au démarrage de la FAJE.

ÉQUILIBRAGE DES COMPTES 2019 PAR LE RAT

Comme nous vous l'avons mentionné dans le préavis 02/2020, les comptes 2019 de nos structures avaient bouclé sur des résultats très satisfaisants pour 6 d'entre-elles, seule l'UAPE d'Arzier présentant un résultat négatif.

Le 3 août 2019, soit quelques mois après le bouclage des comptes 2019, le RAT nous a informé de ses décisions unilatérales inhérentes à l'équilibrage des comptes entre les structures du réseau, à savoir d'une part le

versement de CHF 12'241.55 afin de couvrir la perte de l'UAPE du Relais des Mômes, et d'autre par la perception de CHF 115'000.00 sur les résultats de trois structures comme suit :

- UAPE La Cour des Copons pour CHF 35'000.00
- UAPE Graine de Marmot pour CHF 30'000.00
- UAPE Les Petits Écureuils pour CHF 50'000.00

Ces montants n'ayant pas été annoncés précédemment, nous n'avions pu les provisionner dans les résultats 2019, raison pour laquelle ils ont dû être imputés sur l'exercice comptable 2020 (comptes 31.17.30 des quatre structures concernées). Ces écritures n'ont qu'un effet mineur sur les UAPE de la Cour des Copons et de Graines de Marmots, mais ont un impact important sur celles du Relais des Mômes (augmentation fictive du bénéfice de plus de CHF 12'000.00) et surtout des Petits Écureuils dont le résultat passe d'un bénéfice de pratiquement CHF 12'000.00 à une perte de CHF 38'000.00).

Des discussions ont été initiées avec la direction du RAT pour éviter que de telles situations ne se reproduisent dans les années futures. Comme résultat, un montant total de CHF 100'000.00 a été provisionné sur les résultats de trois de nos structures³ :

- NU/GA Graine de Marmot pour CHF 50'000.00
- NU/GA Les Petits Ecureuils pour CHF 25'000.00
- UAPE Relais des Mômes pour CHF 25'000.00

DÉPLACEMENT D'UNE CLASSE D'ARZIER À ST-CERGUE

À la fin de l'année scolaire 2019-2020, le CODIR de l' AISGE a appris qu'une classe de 6P d'Arzier allait devoir être enclassée à St-Cergue (dans le bâtiment nouvellement rénové J.-J Rousseau) faute de place.

Après discussion avec les parents concernés, une solution a pu être proposée par laquelle les enfants sont déposés à l'UAPE d'Arzier le matin, montent en train dans le cadre d'un Péditrain, mangent à midi à l'UAPE de St-Cergue et redescendent à l'UAPE d'Arzier l'après-midi où les parents viennent les récupérer.

Pour l'accueil de jour, cela s'est traduit par une diminution des inscriptions pendant la tranche de midi à Arzier (rapidement comblée au vu de la forte demande) et par une augmentation équivalente à St-Cergue où une salle supplémentaire a dû être ouverte et du personnel engagé pour assurer cet accueil.

RECOURS CONTRE LA DÉCISION DE L'OAJE

L'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants) nous signifie par un courrier datant du 22 janvier 2020 qu'il refuse de nous octroyer l'autorisation d'exploiter des annexes des UAPE Graines de Marmots et Les Petits Ecureuils. En effet, nous avons à Trélex une structure de 60 places et une annexe de 24 places, et nous avons à St-Cergue une structure de 36 places et une annexe de 48 places. L'OAJE argumente que les annexes sont des structures

³ Comptes 321820 - Dotation provisions diverses

séparées des structures principales et que chaque structure a besoin d'un temps de direction minimum de 20%. Au vu des temps de travail de nos directrices pédagogiques, la supervision dans les annexes n'était pas assurée.

Le 21 février 2020, par courrier d'avocat, nous faisons recours à la décision de l'OAJE auprès du Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public. Dans ce recours, nous relevons que le critère qui est utilisé par l'OAJE pour définir une annexe comme structure distincte de la structure principale, c'est-à-dire le numéro ECA différent de celui de la structure principale, n'était pas un critère à portée pédagogique. Nous estimons que les salles annexes accueilleraient les mêmes enfants, par les mêmes éducateurs, et donnaient sur la même cour d'école.

Après une pause due à la crise sanitaire, le 18 juin, l'OAJE envoie sa détermination au Tribunal. Leur argumentation tourne autour du fait que les pourcentages de taux de direction sont de manière générale trop bas – indépendamment du fait que nous ayons des annexes. L'OAJE relève que le taux de direction doit être calculé sur le temps pédagogique uniquement, et que le taux de direction administratif ne peut pas compenser le manque de taux pédagogique. En ce qui concerne la définition de ce qui est une annexe, l'OAJE ne désire pas déroger à leur critère usuel, donc le numéro ECA du bâtiment.

Après comparaison des taux de direction avec d'autres structures au sein du RAT (Réseau d'accueil des Toblerones), nous acceptons l'argument que notre taux de direction pédagogique est trop bas. Nous formons le plan de remédiation suivant : nous laissons inchangé le haut de la pyramide hiérarchique, c'est-à-dire les deux directrices pédagogiques et la directrice administrative, mais nous conférons aux responsables de sites le statut d'adjointes de direction, ce qui peut être fait si nous prenons en charge leurs formations pour assurer ce rôle. En effet, afin de répondre aux normes de l'OAJE, la direction d'une institution doit être au bénéfice d'un Certificat en gestion d'équipe et conduite de projets. Le 24 septembre 2020, nous rencontrons les responsables de l'OAJE pour faire part de notre projet de mise en règle quant au taux d'encadrement. Notre proposition est bien accueillie, mais l'OAJE ne veut pas se prononcer sur notre demande de considérer les annexes comme faisant partie des structures de base.

Le 30 septembre, nous présentons le préavis 08/2020 devant le Conseil Intercommunal de l'AISGE, car il s'agit maintenant de former les responsables de sites pour devenir des adjointes de direction. Le préavis, avec sa demande de crédit de CHF 100'000.00, doit couvrir les frais de formation et aussi les frais des remplacements nécessaires pour que les employées puissent suivre la formation. Le préavis est accepté, et les responsables de sites sont informées des perspectives professionnelles qui s'offrent à elles. Notons que les formations devront être commencées au plus tard dans les 2 ans (avec décalages, pour ne pas souffrir des absences groupées), que les adjointes co-signeront désormais les demandes d'autorisation, qu'elles auront un temps dédié à leurs tâches de supervision adapté à la taille de la structure, et que ce temps de direction leur sera payé sur le barème de direction en fonction de leurs années d'expérience. Ainsi, la masse salariale augmentera sensiblement. Notons aussi que la fréquentation pour l'UAPE de St-Cergue a encore augmenté au cours de l'année, et que l'autorisation que nous demandons et le taux d'encadrement, doivent tenir compte d'une présence de 48 enfants pour l'annexe.

Le 23 novembre 2020, l'OAJE nous fait part de sa détermination quant au statut des annexes : les annexes seront traitées comme des structures séparées, donc doivent recevoir une autorisation d'exploiter séparée des structures de base. Nous craignons que ce statut de séparation nous enlève de la flexibilité : il est essentiel que nous conservions la liberté de regrouper les enfants dans l'UAPE ou dans l'annexe, selon le nombre d'enfants présents. Nous voulons aussi nous assurer que les annexes seront acceptées comme structures sans qu'une salle de repos et bureau de direction fassent partie de l'annexe. En 2021, nous aurons réponse à cette demande adressée à l'OAJE.

RÉSULTAT FINANCIER 2020 DES STRUCTURES

Outre les généralités présentées dans les pages précédentes, les éléments suivants peuvent être relevés spécifiquement par structure :

COUR DES COPONS (GIVRINS)

L'augmentation de la masse salariale entre 2019 et 2020 (+ CHF 63'989.56, soit 27 % d'augmentation) est largement couverte par l'augmentation des revenus liés aux subventions communales et à l'écolage (+ CHF 96'850.50, soit 34 % d'augmentation), donc aux heures d'accueil.

Le doublement du loyer (compte 32.06.10) est dû à la refacturation de la seconde salle par l' AISGE.

Au final, la structure boucle sur un résultat positif de CHF 15'643.70 qui aurait été de plus de CHF 50'000.00 sans le montant prélevé par le RAT.

GRAINES DE MARMOTS (TRÉLEX)

UAPE

De même que La Cour des Copons, l'augmentation de la masse salariale entre 2019 et 2020 pour l'UAPE de Graines de Marmots (+ 35 %, soit une augmentation de CHF 252'120.89) doit être mise en regard de l'augmentation équivalente du nombre d'heures d'accueil et, donc des revenus liés aux subventions communales et à l'écolage (+ CHF 130'792.60, soit environ + 25 %).

L'augmentation d'un tiers du loyer correspond à la facturation de l' AISGE pour l'ancienne salle cantine (salle du haut) Au final, la structure boucle sur un résultat positif de CHF 20'818.33, qui aurait été de plus de CHF 50'000.00 sans le montant prélevé par le RAT.

NU/GA

Le résultat financier de la garderie de Trélex est resté très proche de celui de 2019 en ce qui concerne les charges, mais a connu une forte augmentation des revenus (+ 15 % à CHF 1'032'868.49⁴) en particulier avec l'aide

⁴ À noter : pour la première fois dans l'histoire de l' AISGE accueil de jour, une structure dépasse le million de francs de revenu annuel !

cantonale de CHF 56'000.00, mais également des subventions de la FAJE liés à l'augmentation du personnel (compte 41.10.30).

Au boucllement, la structure présente un résultat positif de CHF 23'057.87 tout en permettant la provision de CHF 50'00.00 pour le RAT et l'attribution au fond de réserve de la structure de CHF 91'200.00.

LES PETITS ECUREUILS (ST-CERGUE)

UAPE

La double particularité de l'UAPE de St-Cergue a déjà été évoquée plus haut (augmentation de la fréquentation à midi et impact du montant prélevé par le RAT).

On constate cependant que l'augmentation des revenus liés à l'accueil (+ CHF 176'768.80, soit + 32 % par rapport à 2019) ne permet pas de couvrir l'augmentation des charges du personnel (+ CHF 271'467.31, soit + 47.0 %) ; cela s'explique en grande partie par l'engagement extraordinaire d'une éducatrice supplémentaire sur la deuxième moitié de l'année 2020 afin d'aider l'équipe éducative et d'apporter un soutien supplémentaire aux enfants durement touchés par un triste évènement.

L'augmentation du loyer correspond à la nouvelle salle occupée pendant la tranche de midi pour accueillir les enfants.

Au boucllement, la structure présente un déficit de CHF 9'066.50 en lieu et place d'un bénéfice de CHF 40'933.50 sans le montant perçu par le RAT.

NU/GA

Une fois encore, la garderie de St-Cergue bénéficie de son excellent taux de remplissage sur ses résultats financiers. Les charges sont identiques à celles de 2019 alors que les revenus augmentent légèrement de CHF 22'645.10 pour les écolages et les subsides communaux⁵.

De fait, la structure boucle sur un résultat positif de CHF 57'281.00, soit plus du double de celui de l'année précédente avec une provision de CHF 25'000.00 pour le RAT.

RELAIS DES MÔMES (ARZIER)

UAPE

Les soucis rencontrés en 2019 concernant le remplissage de l'UAPE d'Arzier ont été résolus en 2020, comme le montrent les bons résultats financiers de cette structure : l'augmentation des frais de personnel (+11.6 % soit une augmentation de CHF 81'974.62 par rapport à 2019) est plus que largement comblée par celle liée aux subventions communales et aux frais d'écolage (+ CHF 104'365.60, soit une augmentation de +19 % environ).

⁵ À noter une diminution de 20 % des subventions communales semblant indiquer une nette amélioration de la situation financière des familles plaçant leurs enfants à St-Cergue.

Au bouclement, la structure présente un résultat positif de CHF 86'770.01, incluant une provision de CHF 25'000.00 pour le RAT ainsi que le versement de CHF 12'241.54 par le RAT pour combler le résultat négatif de 2019.

NU/GA

Comme mentionné plus haut dans ce document, la nurserie-garderie d'Arzier a doublé son offre de places, entraînant des coûts d'infrastructure importants qui expliquent un résultat très singulier pour cette année.

Dans le détail, on remarque que les coûts d'exploitation (personnel et loyer en particulier) reflètent cette augmentation, ce qui n'est pas encore le cas des revenus, marquant un taux de remplissage encore faible (84 % en décembre 2020) qui devra encore augmenter dans les prochaines années. Cela étant, à l'inverse de St-Cergue, les subventions communales augmentent fortement par rapport aux écolages ; cela semble signifier une diminution des revenus à Arzier-Le Muids.

CONCLUSION

L'extraordinaire impact humain de la crise sanitaire de 2020 ne se reflète heureusement pas sur les comptes des structures et ceci grâce à une gestion toujours aussi rigoureuse, un très bon taux de remplissage et, il faut bien l'avouer, grâce à l'aide cantonale qui a largement comblé le manque à gagner subi.

L'évolution du besoin de la population en terme d'accueil de jour reste bien entendu à découvrir sur ces prochaines années. En ce qui concerne 2020, et tout comme c'était le cas lors des dernières années, la situation financière des 7 structures est satisfaisante.

Les comptes correspondants ont été adoptés par le CoDir en date du 24 mars 2021.

AL NOM DU CODIR AISGE :
La Présidente : Florence SAGE La Secrétaire générale : Dominique ALTHAUS

